Martigny, lundi 13 avril 1936. *76me année* *No 44.*

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY

ABONNEMENTS :
SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux : II c. 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :
Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES : Rédaction No 31, Administration et Annonces No 2.52

ANNONCES — RÉCLAMES

le mm. ligne ou son espace		le mm. ligne 2 colonnes/81 mm.
8 ct.	Canton	20 ct.
10 ct.	Suisse	30 ct.
10 ct.	Etranger	30 ct.
Avis mortuaires (2 col.)		20 ct.

Compte de Chèques postaux II c. 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la gare et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Lettre de Fribourg

Le Gobe-Mouches

Le public fribourgeois qui s'intéresse à la politique a eu avec infiniment d'intérêt l'interview que M. le conseiller national Crittin a accordé à un correspondant de *Curieux*. Les déclarations du chef du parti radical valaisan avaient d'autant plus de saveur qu'elles coïncidaient avec une étrange exactitude avec l'opinion professée par un grand nombre de radicaux fribourgeois quant au problème de la collaboration gouvernementale.

Certes, à Fribourg comme dans votre beau Valais, les temps sont bien durs et nécessitent de la part de tous les bons citoyens une dose particulière de civisme, pour faire face aux angoissantes difficultés de l'heure. A Fribourg comme en Valais, la majorité qui détient les ficelles, les rênes du pouvoir, les leviers de commande et tout le saint-frusquin, désire ardemment voir la minorité s'associer spontanément et de bon cœur aux responsabilités gouvernementales. On assure que dans les milieux dirigeants du parti conservateur fribourgeois, on serait volontiers prêt à d'importantes concessions à la minorité, en vue d'obtenir d'elle une collaboration franche et loyale. Cet ardent désir a trouvé dernièrement son expression dans un éditorial de la *Liberté,* déclarant sans ambages que le parti conservateur se devra de faire à l'opposition les « concessions opportunes » le jour où cette dernière témoignera d'un désir sincère de collaborer. N'importe quel esprit non prévenu reconnaîtra volontiers, d'ailleurs, le profit que la collaboration d'un Victor Buchs a valu aux intérêts de la collectivité cantonale.

Concessions opportunes ! Oh ! le parti majoritaire avait une occasion unique d'en faire une, tout dernièrement. On sait qu'à l'encontre du parti radical valaisan, le parti radical fribourgeois ne possède aucun représentant à la Cour d'appel. En fait de juges de district, il détient pour tout potage un siège de juge au tribunal de Morat. Rien dans les justices de paix. Rien, bien entendu, dans le corps enseignant, rien, rien, rien nulle part ! Un ou deux fonctionnaires dans l'administration et encore ces malheureux sont-ils étroitement surveillés. L'épée de Damoclès plane sur leurs pauvres têtes. Et c'est tout.

Donc, il s'agissait de donner consistance à la recommandation officieuse de la *Liberté,* en accordant à la minorité un maigre petit siège de juge au tribunal de la Sarine. Occasion unique de montrer que les belles promesses, pour une fois, n'étaient pas un gobe-mouche, un attrape-moineau, une méchante duperie propre à rendre les fous joyeux. Le parti radical avait officiellement revendiqué le siège et présenté quatre candidats tous parfaitement qualifiés. Personne n'a songé à contester ce point.

Or, le croiriez-vous ? les quatre candidats radicaux ont tous été proprement bazardés, l'élu étant un jeune protégé de M. Piller, conseiller d'Etat et conseiller aux Etats, un Monsieur qui se croit, comme beaucoup d'autres, sorti de la cuisse de Jupiter et qui, en fait de prodiges mythologiques, n'a rien accompli de plus et de mieux que de s'attirer des ressentiments inexpiables de la part du corps enseignant primaire. Non content d'enregistrer ce beau bilan, M. Joseph Piller a encore jugé qu'il manquait quelque chose à sa gloire : et il a tout fait pour provoquer l'échec de la candidature radicale au tribunal de la Sarine !

Bien entendu, la minorité a conçu une très vive irritation de cette révoltante vilenie et cette abjecte chiquenaude ne contribuera guère à faciliter les transactions en vue du maintien du régime de collaboration. La minorité libérale-radicale se conduirait d'une façon enfantine si, après ce croque-en-jambe dégoûtant, elle acceptait bravement de s'associer sans conditions préalables à un régime dans lequel fleurit l'exclusivisme, l'ostracisme et l'égoïsme partisan avec une si frénétique plénitude. Elle demandera raison à la majorité de ce sale tour et exigera des garanties qui ne soient pas des gobe-mouches et des chiffons de papier. Elle serait trop sotte et trop candide d'agir autrement. Comme l'a dit très justement M. le conseiller national Crittin, dont les paroles s'accordent admirablement bien avec la situation de Fribourg, « nous avons tout donné et rien reçu ».

Nous serions vraiment trop bêtes et trop candides en continuant à nous prêter à ce jeu, après l'affront révoltant qui vient de nous être fait. On sait maintenant ce que valent les « concessions opportunes » dans l'esprit de tels adversaires. Avant de leur tendre la main, nous serons obligés d'exiger d'eux un minimum de franchise et de loyauté !

X.

Lourdes tâches

Rarement, les pouvoirs fédéraux, qui ont assumé la responsabilité très haute de présider aux destinées politiques, économiques, financières et sociales de notre pays, se sont trouvés en face de problèmes aussi graves et dont la solution exige une somme de travail, de prévoyance et de dévouement aussi énorme pour le salut de la patrie et la sauvegarde du pays.

Les récents événements internationaux ont placé au premier rang des préoccupations gouvernementales la nécessité de parer au plus tôt aux graves et aux plus dangereuses éventualités, en complétant activement notre système de défense nationale et en adaptant notre armement aux exigences sans cesse renouvelées de la guerre moderne. Nul doute que le peuple suisse, mis en face de la menaçante réalité, ne consente de gaîté de cœur les importants sacrifices supplémentaires que les pouvoirs publics lui demanderont d'accepter.

La défense de notre économie nationale, si durement touchée par la crise universelle, a fait l'objet des préoccupations les plus vives de la part du chef du Département fédéral de l'économie publique, et le parlement se ralliera sans doute aux conclusions pleines de sagesse par lesquelles M. le conseiller fédéral Obrecht termine son Message sur le redressement de l'économie.

L'assainissement des CFF, lui aussi, est un problème capital pour le salut et l'avenir de notre économie nationale, et les citoyens clairvoyants souhaitent ardemment que cette vaste entreprise de réforme ferroviaire aboutisse au plus tôt à un résultat positif et substantiel, et qu'une solution harmonieuse et équitable de la répartition du trafic entre le rail et la route, en revigorant le trafic marchandises sans préjudicier des intérêts légitimes, permette à notre grande entreprise nationale de transports de procéder à une réduction de tarifs qui ne manquerait pas d'avoir les plus heureuses répercussions sur l'ensemble de notre vie économique.

L'œuvre de désendettement de notre agriculture, qui sollicite aussi depuis si longtemps l'attention bienveillante des pouvoirs publics fédéraux, exigera une solution d'ensemble énergique et efficace, en vue de sortir du marasme et de la détresse où elle se débat, une des branches vitales de notre économie et la clé de voûte de notre existence nationale.

Ce sont là autant de vastes et très importants problèmes, dont la solution exigera autant de zèle et de dévouement que de sens patriotique, et l'on sait que les organes directeurs du parti radical-démocratique suisse ont déjà voué une sollicitude éclairée à ces questions d'un si haut intérêt pour l'avenir de notre pays. Qu'il s'agisse du renforcement de notre défense nationale, de l'assainissement durable de nos chemins de fer nationalisés, du redressement de notre économie ou du désendettement de l'agriculture, nos hommes politiques radicaux ont toujours été sur la brèche pour stimuler les initiatives heureuses et activer la mise en œuvre de ces grandes réformes, sur une base et dans un sens propre à servir intelligemment les intérêts supérieurs de la patrie.

On souhaite donc, en ces heures si graves et si lourdes de responsabilités, que ce grand exemple civique soit compris et suivi par le peuple suisse et ses représentants, et que les tâches considérables qui sont à pied d'œuvre soient activement menées à chef, grâce à la lucidité patriotique, au dévouement et à l'esprit d'abnégation des hommes qui savent bien, eux aussi, qu'ils serviront utilement leur pays en suivant les traces et l'exemple des inoubliables fondateurs de notre Suisse moderne.

P. R.-D.

NOTRE DEFENSE NATIONALE

A propos de plans stratégiques

La tension politique internationale actuelle est propice aux articles à sensation, surtout lorsqu'il s'agit du domaine militaire. Aussi, est-ce sans grand étonnement qu'on a pris connaissance au Palais fédéral et plus particulièrement dans les milieux militaires, des articles publiés par un journal parisien *Excelsior,* au sujet d'un prétendu plan stratégique élaboré par l'état-major allemand et prévoyant une attaque de la France à travers notre pays.

Il convient, en effet, sans négliger l'avertissement que représente les données publiées par le journal précité, de ne pas leur accorder une importance exagérée. D'une façon générale, il est assez difficile d'admettre que, même avec des divisions motorisées, la Suisse ne représente pas pour l'adversaire un obstacle sérieux. La nature accidentée de notre sol n'est nullement propice, il est facile de s'en rendre compte à l'évolution de grandes unités motorisées. Pour le surplus, il est permis de supposer que l'armée française constituerait une sérieuse menace sur le flanc de la colonne ennemie ayant traversé la Suisse de Bâle à Genève. Enfin, notre armée et même ce qu'il en resterait, retranchée dans les bastions que représentent les vallées alpestres, ne constituerait pas pour l'ennemi un facteur négligeable.

Il convient donc d'accueillir ces articles sans en exagérer la portée réelle, mais de ne pas les considérer non plus comme de pures utopies. On n'ignore pas, en effet, que la situation militaire de l'Europe s'est profondément modifiée au cours de ces dernières années. La réoccupation de la zone démilitarisée du Rhin crée aussi un état de fait nouveau qui ne peut laisser notre pays indifférent. Enfin, chacun sait que la doctrine militaire stratégique de l'Allemagne — ses généraux n'en font aucun mystère — est basée sur l'attaque brusquée qui doit permettre d'emporter rapidement la décision. La fermeture des frontières française et belge par de solides lignes de fortifications place notre pays dans une situation nouvelle à laquelle il devra s'adapter.

C'est pourquoi une nouvelle organisation des troupes — prévoyant en particulier des brigades indépendantes pour la couverture de la frontière — a été mise sur pied. Elle sera soumise prochainement à la ratification des Chambres. La fortification de la frontière est chose décidée et l'établissement des premiers forts d'arrêt va commencer. Enfin, un projet va être soumis au Parlement en vue d'augmenter et d'améliorer l'équipement et l'armement des troupes y compris l'aviation.

Ainsi, méthodiquement et en parfaite connaissance de cause, des mesures ont été prises qui tiennent compte de la situation nouvelle et visent à mettre notre défense nationale à la hauteur des exigences. Il est bon que cela également on ne l'ignore pas aussi bien en Suisse qu'à l'étranger.

Ceci dit, il est permis de se demander si l'auteur des articles en question, qui signe Henri Malevay, ne fait pas preuve d'une certaine fantaisie lorsqu'il prétend que 15 divisions motorisées pourraient franchir la Suisse en un jour, du Rhin au Léman. C'est tout de même un peu exagéré ! A part cela, ces articles et l'intérêt qu'ils ont suscité dans certains milieux prouvent à l'évidence l'importance qu'on attache à l'étranger à sentir la Suisse résolue et capable de défendre sa neutralité.

N'est-ce pas la meilleure justification des sacrifices qu'on s'apprête à demander au peuple suisse pour renforcer la défense nationale ? Un pays fermement décidé à défendre son indépendance et sa neutralité — et qui agit en conséquence, c'est-à-dire maintient son armée à la hauteur des circonstances — est toujours en mesure d'inspirer à ses voisins un salutaire respect. Nul ne peut contester aujourd'hui que c'est là la meilleure garantie de paix pour notre pays.

D'une façon générale, l'accueil réservé aux projets du département militaire montre que l'opinion publique dans son ensemble se rend compte de la gravité de la situation et de la nécessité de consentir aux sacrifices demandés. Pouvoir se préserver à ce prix des horreurs de l'invasion, c'est encore y trouver son compte et largement. L'attitude ambiguë de la presse socialiste prouve que même dans les milieux d'extrême-gauche, on se rend compte de cette élémentaire vérité. L'heure n'est plus aux arguties et aux intérêts de parti — comme le croit encore M. Grimm — mais le moment est venu de se déclarer nettement et catégoriquement pour ou contre la défense nationale. Le parti socialiste suisse serait donc bien inspiré de faire son choix et d'agir en conséquence. Il importe, en effet, vis-à-vis de l'étranger, que le peuple suisse, sur cette question importante, soit unanime derrière son gouvernement. C'est la meilleure réponse qu'on pourra faire aux « plans stratégiques » publiés de temps à autre par la presse étrangère.

Une nouvelle initiative socialiste

L'Union syndicale suisse projette une nouvelle initiative ayant pour but de faire consacrer constitutionnellement l'*assurance contre le chômage.* Elle part du principe que la crise a le caractère d'un état économique endémique, et qu'il est par conséquent nécessaire d'envisager l'introduction d'une disposition spéciale à son sujet dans notre Constitution fédérale.

Mais un tel article est-il vraiment indispensable ? c'est ce que l'on est en droit de se demander. La loi fédérale sur la participation de la Confédération à l'assurance contre le chômage ne suffit-elle pas ? D'autant plus que le Conseil fédéral a édicté une nouvelle ordonnance en vertu de laquelle la subvention fédérale est répartie, en 1936, entre les caisses d'assurance-chômage existantes. La participation fédérale a dès lors été fixée à 25 % du produit des indemnités quotidiennes pour les caisses paritaires publiques et privées, et à 20 % pour les caisses privées à participation unilatérale à l'assurance-chômage. L'union syndicale suisse demande que la part de la Confédération soit portée au moins à 30 % des secours versés, en prévoyant un accroissement de ce taux atteignant jusuq'à 50 % dans les périodes de fort chômage.

A notre avis, c'est pousser beaucoup trop loin les engagements de la Confédération dans ce domaine. Il est, au contraire, nécessaire de considérer quelles économies la Confédération pourrait effectuer sans inconvénients ici aussi, dans ce sens qu'il faudrait procéder à une répartition quelque peu différente des subsides fédéraux, en les réservant essentiellement à ceux qui sont tout particulièrement touchés par la crise. La règlementation de ces contributions devrait être reprise et modifiée, car la question des secours aux chômeurs se complique toujours davantage, dans les cantons industriels surtout qui ont le plus souffert de la crise. La connaissance et l'application des nombreuses dispositions qui ont été prises et publiées au fur et à mesure des besoins constituent actuellement une sorte de science occulte, dans laquelle seuls les secrétaires des syndicats se meuvent plus à l'aise que beaucoup de ceux-là mêmes qui ont à juger de ces questions, au sein des Parlements cantonaux et des commissions pour lutter contre la crise.

Ces questions sont, du reste, en plein état de développement ; d'anciennes prescriptions sont constamment remplacées ou complétées par des dispositions nouvelles, et il est souvent difficile d'acquérir une idée claire de leur état actuel. Les relations entre la Confédération et les cantons, dans ce domaine également de l'assurance contre le chômage, ne sont nettement comprises, bien souvent, que de ceux-là seuls qui s'occupent journellement de ces questions.

La nouvelle initiative tend-elle à exercer aussi ses effets sur les cantons, et même à nos villes ? C'est là une question d'importance pour celles des finances cantonales et citadines qui ont été le plus fortement bouleversées par la crise.

On voit combien il est nécessaire que les milieux nationaux étudient en temps voulu cette initiative en considérant ses effets, et qu'ils prennent position à son égard.

D.

Pléthore de corbeaux à Sofia

On va empoisonner les corbeaux de Sofia ; il paraît qu'il y en a trop. Venise est la ville aux pigeons, Sofia serait la ville aux corbeaux, avec cette différence que la première est fière de ses protégés, tandis que la deuxième a l'air d'avoir honte des siens à tel point qu'elle veut s'en débarrasser. Ils nuisent aux semailles. Et puis ils sont sales. Ils souillent les rebords des fenêtres et les ménagères s'en plaignent.

Leytron, le 26 avril **8me Congrès de la Jeunesse radicale du Valais**

Valais

L'insouciance du Conseil d'Etat

Il se moque des salariés

Les contribuables valaisans ont reçu du Département des finances un œuf de Pâques sous la forme d'un formulaire de déclaration pour la 2me période fiscale de la contribution fédérale de crise 1936-1937.

Chacun s'y attendait, cela n'a donc personne surpris ; par contre, de nombreux citoyens — tous ceux qui sont employés, salariés — ont reçu une deuxième feuille intitulée ***certificat de salaire*** sur laquelle l'employeur certifiera avoir versé les salaires, y compris les heures supplémentaires, indemnités, gratifications, qui seront indiqués.

Cette nouvelle déclaration a été décidée par le Conseil fédéral dans une ordonnance qui a été vertement critiquée dans la presse.

Il y a quelques semaines nous avons signalé ici même qu'une intervention serait faite au cours de la prochaine session des Chambres fédérales pour demander la suppression d'une décision qui sépare les contribuables en deux catégories : ***ceux que l'on croit sur parole et ceux que l'on ne croit pas sur parole***.

A la suite de ces faits, le Conseil d'Etat vaudois a prolongé jusqu'à nouvel avis le délai imparti pour la déclaration.

A Genève, la Chambre de commerce a adressé au Département des finances la requête suivante :

« Que les Chambres fédérales seront vraisemblablement appelées à statuer sur la question par suite de la demande d'interpellation déposée au Conseil national, la Chambre de commerce de Genève a demandé au Dépt des finances de ce canton d'examiner la possibilité de surseoir à l'envoi des déclarations pour l'impôt fédéral de crise jusqu'à ce que l'attitude définitive des autorités fédérales soit connue. »

Mais les formulaires n'ont pas encore été envoyés.

Ces faits sont de notoriété publique et comme les Chambres siègent dès demain 14 avril, on pouvait espérer que le Conseil d'Etat du Valais attendrait la décision prise par nos hautes autorités législatives. Il est plus que probable qu'elles n'admettront pas que dans une ordonnance d'exécution il soit introduit une mesure anticonstitutionnelle, à notre point de vue, et qui choque nos habitudes.

Une fois de plus, notre gouvernement a montré ce qu'il valait. Lui qui, si souvent, a peine à se soumettre aux décisions fédérales, qui n'applique pas la Constitution, n'a pas hésité à se conformer immédiatement aux désiderata du fisc.

Il a, par là, démontré quelle était sa conception réelle du principe de l'égalité devant la loi.

Nous savions depuis longtemps que les citoyens étaient répartis en deux catégories : les bons, les purs qui votent les listes conservatrices, et les autres, corvéables et taillables à merci, tous ceux qui ont l'audace de ne pas admirer le régime actuel ; nous saurons désormais encore que ceux qui sont à la tête de notre administration se montrent heureux d'une décision qui mortifie les salariés — on sait qu'en matière cantonale le principe a déjà été admis pour les salaires des ouvriers qui se voient retenir l'impôt sur leur paye.

La hâte de nos autorités est d'autant plus incompréhensible qu'elles savent ou auraient dû savoir que M. le conseiller fédéral Minger ne s'est pas montré sourd aux réclamations dirigées contre son administration ; la note suivante a paru dans la presse quotidienne :

« Une conférence a eu lieu à Berne entre des délégations de l'association suisse des banquiers, l'association suisse des Cies d'assurances concessionnées et de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, auxquelles s'était joint un délégué des Chambres de commerce de la Suisse romande, d'une part, et MM. Meyer, président de la Confédération, Blau et Ruof, directeur et vice-directeur de l'Administration fédérale des contributions, d'autre part. Les visiteurs ont exposé les doléances du public au sujet des mesures prises pour percevoir l'impôt de crise. Ils ont spécialement critiqué l'obligation de fournir une déclaration de la part du patron. M. Meyer, conseiller fédéral aux finances, s'est déclaré disposé à revoir cette question et à prendre une décision éventuelle modifiant la procédure de perception du dit impôt. »

Sachons tirer la leçon des agissements du gouvernement valaisan ; pour lui : les capitalistes, les rentiers, ceux qui cachent leurs titres, ceux qui spéculent, ceux qui remplissent un bas de laine, ne peuvent que dire la vérité.

Les autres, qui exploitent un commerce et une industrie, doivent présenter des livres à l'appui de leurs dires.

Quant aux derniers qui sont payés à la semaine, à la quinzaine ou au mois, ils sont considérés comme des fraudeurs puisqu'on les oblige à présenter des attestations de leurs employeurs.

C'est ce qu'on appelle l'égalité des citoyens devant la loi ! *Mr.*

Travaux de chômage. — (Corr.) Le Gd Conseil a donc voté un crédit de 100.000 fr. pour favoriser la création de travaux, en vue d'obvier au chômage, ce qui est bien. Malheureusement, pour couvrir cette dépense, il faudra probablement avoir recours à une augmentation des impôts cantonaux, et, comme ces subsides ne sont alloués que pour des travaux entrepris par des communes, il en résultera pour ces dernières qui voudront en bénéficier, de gros sacrifices d'où, toujours de nouvelles charges pour l'ensemble des contribuables.

Dès lors, on se demande si, pour favoriser la création des travaux désirés sans continuer de provoquer des dépenses publiques, il n'y aurait pas eu lieu d'envisager de subsidier et d'encourager des travaux entrepris par des particuliers, des sociétés, des entreprises privées. En ce faisant, l'on aurait peut-être, du même coup, provoqué l'emploi de capitaux non déclarés à l'impôt, ce qui, quoique bien indirectement il est vrai, aurait ainsi contribué à venir en aide à la collectivité.

Aux amis de la Société valaisanne d'éducation. — Le mercredi 22 avril prochain aura lieu à Ardon l'assemblée générale de la Société valaisanne d'éducation. M. l'instituteur P. Broccard y présentera son rapport sur : « La formation de la conscience, du caractère et de l'esprit de responsabilité de l'enfant, surtout en ces temps de crise ».

La discussion de ce sujet ne manquera pas d'intérêt pour tous ceux qui, à cause de leur profession ou simplement par sympathie, ont souci de l'avenir de notre jeunesse.

Avec la conviction de les retrouver à nos côtés aussi nombreux que par le passé, nous leur disons bien chaleureusement :

A Ardon, le 22 avril. *Le Comité.*

Horaire : 9 h. 15, rassemblement sur la place de la gare et départ pour Ardon ; 9 h. 45, office divin ; 10 h. 15, séance selon ordre du jour spécial ; 12 h. 30, banquet au hall populaire.

Ordre du jour : 1) Rapport du président ; 2) Affaires administratives ; 3) Lecture des conclusions du rapport et discussion ; 4) Divers : communications de l'Association des maîtres de gymnastique du Valais romand ; situation du personnel enseignant primaire, etc. ; 5) renouvellement du comité.

Loterie Pro-Sion. — Tous les intéressés attendent avec impatience le 17 avril, date du tirage de la loterie Pro-Sion, dont le gros lot est de 100.000 francs.

Le nombre des billets de cette loterie étant restreint les chances en sont très intéressantes. Nous savons que cette loterie rencontre tout le succès qu'elle mérite.

Que tous ceux qui ont attendu jusqu'à présent pour acheter des billets ne tardent plus car les billets s'enlèvent atuellement très rapidement du fait que la date de tirage approche de jour en jour.

Nous ne croyons pas inutile de rappeler que la totalité du bénéfice de cette loterie sera affecté à des œuvres d'utilité publique.

Le gel en Valais. — Il a gelé cette nuit dans la plaine du Rhône ; par endroits, le thermomètre est descendu 4 à 5 degrés au-dessous de zéro.

Un peu partout, on a essayé d'enrayer le mal en allumant des feux, pour produire des fumées.

Il est difficile de mesurer l'étendue des dégâts.

D'après les nouvelles en notre possession, on peut déduire que si le coteau n'a pas trop souffert, il n'en est pas de même en plaine.

On se rappelle qu'il y a 23 ans, soit le 13 avril 1913, le froid avait été si vif que toutes les récoltes furent anéanties. Au cours d'un incendie qui détruisit un raccard près de l'Hôtel Kluser, à Martigny, l'eau gelait dans les hydrantes.

Sion. — *Mme Maurice Gay.* — Une longue cohorte d'amis et connaissances a rendu hier les derniers honneurs à Mme Gay, épouse de notre ami Maurice Gay, enlevée à l'affection des siens après une longue maladie courageusement supportée.

Nous adressons à son mari et à toute la famille les condoléances émues du parti libéral-radical valaisan et du *Confédéré.*

Martigny

Ravoire. — † *Paul Saudan*

L'inexorable faucheuse vient de nous ravir un jeune homme plein d'avenir. En effet, samedi, se répandait, comme une traînée de poudre, la nouvelle du décès de Paul Saudan, mort au service militaire, des suites d'une opération qui ne paraissait pas dangereuse. L'ami Paul s'était fait remarquer par son intelligence et son dévouement : il était secrétaire de la Jeunesse radicale.

A sa famille en deuil va l'expression de notre sincère sympathie.

Les membres des Jeunesses radicales de la région sont priés d'assister à l'ensevelissement qui aura lieu mardi 14 avril à 10 heures.

Représentations des écoles communales

C'est dimanche 19 avril que les enfants des Ecoles communales de Martigny-Ville se produiront pour la première fois dans la belle et spacieuse salle du nouveau Collège. Maîtres et élèves ont fait tout leur possible afin de prouver leur reconnaissance aux autorités pour les sacrifices consentis pour la construction d'un établissement muni de tous les conforts et perfectionnements tant pour l'hygiène que pour l'enseignement.

Les petits, toujours si naturels dans leur interprétation, charmeront le public par leurs petites rondes si bien appropriées à leur âge. Les fillettes feront valoir leur grâce ingénue dans des productions fraîches et enjouées. Quant aux garçons, ils se produiront dans une comédie qui nous permettra d'apprécier déjà leur talent de diction. D'autres nous feront entendre de jolis chœurs patriotiques où nous sentirons vibrer l'amour pour leur pays.

Que tous les parents et amis de nos enfants viennent les applaudir et encourager par leur présence les maîtres qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour la réussite de ces représentations. Le détail du programme paraîtra dans le prochain numéro.

Chœur d'hommes

Mardi soir, 14 avril, répétition générale de la revue radiophonique au Casino Etoile. Mercredi soir et vendredi soir 15 et 17 avril, deux dernières répétitions générales des chœurs. Il est inutile de dire que tout le monde sera sur place à l'heure exacte.

Ce soir, prolongation dans nos 2 cinémas

A la demande de nombreuses personnes, qui ont été empêchées de voir les deux beaux programmes de Pâques, les cinémas Royal et Etoile donneront, ce soir, lundi, une dernière séance.

Au Royal : un chef-d'œuvre français avec Pierre Blanchar et Harry Baur : *Crime et Châtiment.*

A l'Etoile, le véritable spectacle de famille : *Quand mon cœur chante*, avec Jean Kiépura, Larquey, Danielle Darrieux. Deux heures de joie et de gaîté. Pales ce soir, à l'Etoile. Ils en sortiront enchantés.

Les deux salles sont chauffées.

La mort des grands guides

Le corps des guides valaisans a été sérieusement éprouvé depuis quelques mois. Vers Noël ce fut l'excellent guide Jean Follonier d'Evolène, qu'une avalanche emporta avec sa fillette entre les Haudères et Arolla ; puis dernièrement, les alpinistes apprirent avec une douloureuse stupeur le décès des guides d'Ayer Victor Cotter et Théophile Theytaz : la mort de ce dernier, due à une fracture du crâne provoquée par une chute dans la rue, est particulièrement navrante.

Théophile, fils du guide réputé Louis Theytaz, qui périt en descendant en ski du Pigne d'Arolla en janvier 1911, était lui-même un guide-skieur de première classe ; déjà en 1914, à 18 ans, il avait accompagné, comme porteur, le célèbre alpiniste Marcel Kurz, dans les 1ères ascensions hivernales du Bieshorn (4161 m.), Rothorn (4223 m.), et Grand Cornier (3969 m.) ; dès lors, il avait accompli maintes autres escalades en hiver et en été. Le brave Théophile n'était pas un inconnu pour les skieurs martignerains : au 1er concours organisé par le Ski-club Martigny, en 1911, au Val Ferret, il avait été classé 1er des juniors à la course de fond. Nous adressons à la famille de ce valeureux guide nos condoléances émues.

Tout dernièrement encore, le *Confédéré* relatait le décès du guide Antoine Georges, qui gravit 126 fois la Dent Blanche, un véritable record.

Au delà de nos frontières, Maurice Bich, guide de grande classe du Val Tournanche, a été enseveli, il y a environ 2 mois, à 50 m. de son village, sous une avalanche, avec une demoiselle qu'il conduisait : tous les journaux ont relaté la perte fatale de ce vainqueur des faces est et sud du géant de Zermatt.

Ces morts accidentelles successives de guides, à la fleur de l'âge, dans les régions inférieures, ont consterné les alpinistes ; elles ont un caractère de tragique destinée si l'on pense aux grands dangers auxquels ont été exposés ces montagnards aguerris, dans l'exercice de leur périlleuse profession. D'autres fois, des guides de grande valeur ont péri, en haute montagne, victimes d'inattention ou peut-être aussi par mépris du danger. Un coup d'œil rétrospectif sur les accidents de ce genre nous semble offrir quelque intérêt, même en dehors du cercle des grimpeurs.

Le 9 août prochain, Chamonix célébrera le 150ème anniversaire de la 1ère ascension du Mont-Blanc par le Dr Michel Paccard et le guide Jacques Balmat ; nous ne manquerons pas de revenir, en temps voulu, sur cet événement important dans les origines de l'alpinisme ; nous mentionnerons seulement la triste fin du célèbre Balmat qui, vers la fin septembre 1834, périt misérablement en cherchant de l'or dans les escarpements rocheux du Fer à Cheval qui dominent la combe de Sixt ; cette mort resta même, pendant un certain temps, entourée d'un mystère qui, heureusement pour Pache, son compagnon, de Vallorcine, finit par s'éclaircir.

Le 24 août 1895, un accident stupide coûta la vie au célèbre guide Emile Rey, de Courmayeur, qui, deux ans auparavant, avec le Dr Güssfeldt et Christian Klucker, avaient gravi le Mont-Blanc par l'arête difficile de l'Aiguille Blanche de Péteret. Descendant avec un touriste anglais de l'Aiguille du Géant, Rey, sous prétexte d'aller plus vite à cause du temps menaçant, commit l'imprudence de se décorder à la base du pic ; un peu plus bas, à la sortie d'une cheminée, il sauta sur une dalle inclinée extérieure, glissa, ne peut se retenir malgré ses efforts et fit, en plusieurs bonds, une chute de 180 m.

Un guide anniviard réputé, Joachim Tabin, périt le 4 août 1899, à la descente du Rothorn, côté Zermatt, avec M. Baumann et le porteur Antille, par suite d'une glissade peut-être volontaire au début.

En novembre 1907, mourut, victime d'un accident en forêt, le guide de Champex déjà connu, Adrien Crettex, frère des anciens guides Onésime et Emile Crettex ; c'était le compagnon du grand industriel français M. Kühlmann, qui disait de lui qu'il était fort comme un ours, agile comme un chamois et adhérent comme une limace !

Le 8 juillet 1910, une terrible catastrophe se produisit dans l'Oberland bernois : en traversant de la station Eismeer à la cabane Bergli, une nombreuse caravane fut emportée par une avalanche. Les deux touristes allemands, le célèbre guide d'Eisten, Alexandre Burgener, son fils Adolphe, et un guide de Grindelwald furent tués sur le coup et un autre mourut pendant le transport.

Citons encore le fatal accident mortel survenu, en 1933, à l'as des guides, Franz Lochmatter, de St-Nicolas, en descendant du Weisshorn par le chemin ordinaire. *G. C.*

Confédération

Le Conseil fédéral et la Corporation

On nous écrit de Berne :

Les esprits réactionnaires et moyenâgeux qui se sont précipités sur le Message du Conseil fédéral relatif au redressement économique du pays, dans l'espoir d'y trouver un panégyrique du régime corporatiste, ont subi une cruelle déception, qu'ils exhalent naïvement dans la presse de droite. Cette presse gémit lamentablement parce que le nouveau chef du Département fédéral de l'Economie publique condamne un tel régime (en termes d'ailleurs extrêmement modérés), du fait qu'il est inapte à résoudre d'une façon normale et harmonieuse, dans notre démocratie, le problème de l'organisation professionnelle. Le Message cite des textes tirés de l'Encyclique du Pape Pie XI, touchant l'organisation des métiers, pour prouver que dans notre pays, les conditions psychologiques et morales indispensables font défaut pour édifier un tel système dans des conditions favorables pour l'économie nationale, la production et le rapprochement des classes.

On ne sait trop ce que M. le conseiller fédéral Etter, grand corporatiste devant l'Eternel, aura pensé de cette dissertation. Le fait est que le Conseil fédéral a fait siennes les conclusions très objectives et approfondies de notre ministre de l'Economie.

Naturellement, le syndicalisme à outrance, les organisations unilatérales, incapables d'envisager les intérêts supérieurs de la collectivité, sont également condamnés par le Message gouvernemental, car nos magistrats fédéraux entendent accorder leur placet à une solution intermédiaire, propre à sauvegarder les intérêts légitimes de toutes les classes, sans sombrer dans la démagogie ou la dictature. On sait qu'il existe un projet libéral, élaboré par nos amis radicaux de la Suisse orientale, MM. Schirmer et Pfister, et que M. l'abbé André Savoy, en désespoir de cause, a fait mine, récemment, de se rallier à cette nouvelle formule.

L'essentiel est que le corporatisme chrétien-social, tel qu'il s'est défini dans le désastreux projet fribourgeois de régime corporatif, ne voie jamais le jour sur notre terre de liberté.

Il semble bien, heureusement, que malgré tous les efforts de la réaction, il soit définitivement voué à un échec certain. *P.*

Un joli monsieur

Le tribunal de Bâle a condamné un individu nommé Jacob Baumgartner, 32 ans, pour escroquerie au mariage, à 15 mois de réclusion et à 5 ans de privation des droits civiques. En peu de temps, il avait réussi à escroquer à 5 jeunes filles un total de plus de 4500 francs et avait fui à Paris où il fut arrêté.

Arts et métiers

L'Union suisse des arts et métiers annonce que pendant l'année 1935 trois organisations ont adhéré à l'union, qui compte actuellement 23 organisations cantonales, 114 organisations professionnelles, 6 associations d'achat, 19 musées des arts et métiers et instituts d'éducation. Ses 162 sections comptent 1980 associations locales.

Oeuvre nationale « pour les veuves »

L'œuvre « Pour les veuves » a été fondée en décembre 1934 avec l'appui d'un comité national de patronage composé d'une cinquantaine de personnalités de toutes les régions de notre pays, qui ont reconnu l'urgence de venir en aide aux veuves. Dès le premier appel, les demandes de secours, véritables cris de détresse, ont afflué. Des centaines de veuves avec de petits enfants n'ont pas plus de 1200 fr. par année et des veuves seules pas plus de 750 fr. par année pour vivre. La nécessité s'imposait d'organiser immédiatement une action de secours.

Nous avons distribué jusqu'à fin mars 1936 : 560 allocations pour un montant total de 7230 fr. Si nous n'avons pas pu faire davantage, c'est parce que cette œuvre nouvelle si impatiemment attendue et accueillie avec tant de joie par les pauvres veuves, n'a pas été suffisamment soutenue. Les allocations sont distribuées avec prudence, sur la base de renseignements sûrs et de préavis de personnes de confiance (autorités, civiles et religieuses, médecins, etc.) connaissant les veuves.

Oeuvre « pour les veuves » Lausanne.
(Ch. post. II. 6203)

Pour la défense nationale

Le message sur les armements élaboré par le Département militaire est terminé. Il sera soumis au Conseil fédéral, qui pourra en délibérer en séance plénière à la fin de cette semaine. Les crédits nécessaires s'élèvent à 235 millions de francs comme on l'avait annoncé.

Il a neigé presque partout

La température a sensiblement baissé samedi, et dans la nuit de samedi à dimanche il a neigé presque sur tout le territoire situé entre les Alpes et le Jura ainsi que dans le nord et l'est du pays. Les stations élevées signalent une nouvelle couche de neige de 30 centimètres et un froid très vif. A Bâle, Lausanne et Genève, il est tombé quelques flocons hier matin.

En Valais, il a neige, dans la matinée et l'après-midi de dimanche, dans la région St-Maurice-Bouveret.

Aide extraordinaire aux chômeurs

Une conférence, à laquelle ont pris part les représentants de plusieurs cantons particulièrement éprouvés par la dépression économique, s'est tenue à Berne, sous la présidence de M. Renggli, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, pour examiner la question de l'extension de l'aide extraordinaire aux chômeurs à de nouvelles industries.

Ensuite de l'aggravation de la situation générale du marché du travail enregistrée depuis l'année dernière, le nombre des assurés qui ont épuisé leur droit aux 90 indemnités journalières de l'assurance-chômage augmentera probablement dans une certaine mesure. Aussi les représentants des cantons ont-ils été d'avis qu'il faudrait étendre le service des allocations de crise qui, jusqu'à présent, avaient été surtout accordées aux travailleurs de l'horlogerie, de l'industrie des métaux et machines et de l'industrie textile, aux chômeurs d'autres industries et professions, en particulier aux ouvriers du bâtiment.

A la suite de cette conférence, il appartiendra au Conseil fédéral de se prononcer sur cette proposition et de désigner les professions auxquelles l'aide extraordin aireaux chômeurs doit être étendue.

Vevey

Plaisirs de gourmets sous « La Coupole »

(Comm.) Rassurez-vous, gens aimables, vous, nos lecteurs ! Il ne s'agit point ici d'une compromission entre Brillat-Savarin et la coupole des... immortels !

Nous voulons évoquer ici des instants plaisants dans un lieu aimable qui se nomme « La Coupole ». Il s'agit d'une nouvelle maison de la gastronomie qui a surgi, il y a quelques mois, au centre de la ville de Vevey, dans un immeuble moderne, place de l'Hôtel de Ville. Vous entrez, une chose tout à fait inattendus se présente à vos yeux. Voici une première salle, la brasserie qui révèle un genre très à part, inédit, inspiré par une architecture arabe. Aux parois, des colonnes et des cintres qui rappellent les maisons orientales. L'or, les tons mastics et beiges jouent sur un fond vert véronèse. Au plafond, une majestueuse verrière en coupole déverse une abondante lumière et jutifie l'appellation de l'établissement. En continuité de la brasserie, une grande loggia offre six boxes d'une agréable intimité ; puis le restaurant, d'une atmosphère accueillante, teintée de bordeau et de gris très doux. En annexe, voici encore un bar spacieux où l'on a réalisé par la mosaïque du parterre, le jeu des éléments bois et métal du comptoir, et l'habillement des parois, un ensemble très gai et très décoratif, rehaussé par un beau panneau de peinture murale où l'amusement est exprimé par des images du music-hall, du cirque et de la fantaisie des Iles.

Voici pour les yeux. Pour la bouche, toutes choses vont en parallèle, mets soignés, bons vins et bonnes boissons. Touristes et citadins, « La Coupole » est un lieu qu'il faut connaître. Nous vous en donnons ici le chemin.

Etranger

De nouvelles troupes sont attendues dans la zone rhénane

On mande de Mayence au journal « Social Democraten » de Sœnderborg (Slesvig danois) :

« Les préparatifs pour l'installation des quartiers des troupes allemandes en zone rhénane réoccupée continuent à un rythme accéléré, spécialement près de la frontière. Des troupes sont attendues près des villes-frontière de Landau, Pirmasens, Neustadt, Kaiserlautern, Saarlautern. Pour le logement de ces troupes, on utilise des fabriques, des marchés couverts et les grands locaux disponibles. Le nombre des troupes à Ludwigswafen est si élevé que les casernes utilisées pendant l'occupation se révèlent insuffisantes. Une partie des troupes a dû être logée dans des quartiers provisoires.

» Les préparatifs, en ce qui concerne l'arme et la protection aériennes, se poursuivent avec une grande activité. Tous les hommes en état de porter les armes qui, jusqu'ici, étaient employés à la défense aérienne, sont placés dans l'aviation active et remplacés par des femmes ou par des hommes qui ne sont plus en état de porter les armes. Les organismes de protection seront, le cas échéant, confiés uniquement à des personnes qui ne peuvent plus être employées au service actif de guerre. »

Mort d'un ambassadeur allemand

On annonce la mort survenue subitement, vendredi matin, à Londres, de M. von Hœsch, ambassadeur d'Allemagne en Angleterre. M. von Hœsch a succombé dans sa chambre pendant qu'il s'habillait. Il semblait, jeudi soir, en parfait état de santé. Il s'était levé mais, pris d'un malaise subit, il s'affaissa, perdit connaissance et mourut quelques instants après.

M. Leopold von Hœsch était âgé de 54 ans. Il était entré en 1907 au service du ministère allemand des affaires étrangères et avait participé à la représentation diplomatique allemande à Pékin, Paris et Londres.

M. von Hœsch fut ambassadeur à Londres depuis septembre 1932.

Nos Echos

L'agitation au Mexique

Près de Puebla, les troupes fédérales ont mis en déroute quarante rebelles commandés par le fameux chef Tallarin. Seize rebelles ont été tués. Les troupes fédérales n'ont perdu qu'un homme.

L'ancien président du Mexique, M. Calles, accompagné de trois de ses amis exilés avec lui, est arrivé à Los-Angeles.

Collision d'avions

On mande de Buenos-Ayres qu'à la suite d'une collision en vol, deux avions civils sont tombés en flammes sur l'aérodrome de Moron.

Dernières nouvelles

M. Eden irait jusqu'à Berlin

Le Sunday Chronicle *annonce qu'une des premières mesures que prendra M. Eden dans le but de clarifier la situation entre la France et l'Allemagne sera de rendre une visite personnelle au chancelier Hitler. Le journal ajoute qu'une des propositions que M. Eden fera à M. Hitler sera que l'Allemagne devrait faire envers la France un geste de conciliation en donnant notamment la garantie qu'aucune fortification ne sera construite dans la zone rhénane jusqu'à la fin des conversations internationales en cours.*

« Si M. Hitler déclarait à M. Eden qu'il craint une invasion de l'Allemagne par la France, conclut le Sunday Chronicle, *M. Eden lui répondrait que, si l'Allemagne rentrait dans le cadre du pacte de Locarno, elle pourrait, dans une telle éventualité, compter entièrement sur l'appui anglais. »*

* * *

La réponse de l'Italie

Le gouvernement italien a adressé au secrétaire général de la S. d. N. sa réponse au nouvel appel du comité des treize. Le gouvernement de Rome prend connaissance du fait que les plaintes formulées depuis des mois contre les atrocités commises par les Abyssins feront l'objet d'un examen approfondi de la part des organes compétents. « Le respect des lois de la guerre, dit la réponse italienne, sera toujours observé par l'armée italienne. Le gouvernement de Rome tient à le confirmer par cette note. Ce respect doit être réciproque. Les autorités militaires italiennes doivent naturellement agir contre de telles atrocités commises par l'adversaire au mépris du droit et de la moralité. »

* * *

Les Italiens bombardent les populations civiles

Lord Cecil a donné connaissance à la Chambre des lords d'un message de la fille du Négus annonçant que les Italiens ont bombardé les populations civiles et les troupes avec des gaz terribles ; des centaines de femmes et d'enfants sont devenus aveugles.

Ces faits révoltants arriveront-ils à émouvoir la S. d. N., qui de plus en plus fait figure de fantoche ?

L'Italie quittera-t-elle la S. d. N. ?

La Gazetta del Popolo, *dans un éditorial, se demande si l'Italie restera dans la S. d. N. et si elle maintiendra sa collaboration pour le Locarno futur. Nous n'avons aucun intérêt particulier à rester partie contractante de Locarno, à maintenir des obligations découlant des traités ou à en assumer d'autres. « Nous désirons de moins en moins contribuer à résoudre des questions concernant d'autres pays lorsque nous trouvons si peu de compréhension à l'égard des questions qui touchent l'Italie au cœur. Nous le disons aussi en ce qui concerne la S. d. N. qui est en train de commettre vis-à-vis de l'Italie des injustices, des erreurs et des illégalités. »*

* * *

L'abstention de l'Italie

On croit savoir dans les milieux bien informés que l'Italie ne sera pas représentée à la réunion des Etats-majors français et britanniques qui aura lieu mercredi. Aucune déclaration n'a cependant été faite dans ce sens par les milieux officiels.

* * *

Le Négus proteste encore

L'empereur d'Ethiopie a envoyé à la Société des Nations un nouveau télégramme de protestation contre les « perpétuels ajournements » de l'affaire abyssine et des négociations de paix par l'assemblée de Genève.

« Dans sa résolution du 3 mars, rappelle l'empereur, le comité des treize a demandé aux deux parties belligérantes d'entrer d'urgence en négociations. Cependant, cinq semaines se sont écoulées et les négociations en sont toujours à la période préliminaire. Maintenant, la réunion du comité des treize a de nouveau été ajournée et la question de sanctions supplémentaires demeure en suspens, comme elle l'a été depuis le début de mars. Pendant tout ce temps, l'ennemi a poursuivi impunément sa guerre d'agression, rendue plus horrible encore par l'usage quotidien de gaz asphyxiants. Nous protestons avec la plus grande énergie contre le perpétuel ajournement des mesures devant être prises pour empêcher que de telles choses puissent se reproduire.

Hailé Sélassié. »

Un général aviateur tué

Au cours d'un vol nocturne, près de Milan, le général Mario Beltrami, commandant de la brigade d'aviation de Lonate-Pozzolo, s'est tué dans un accident d'aviation. Le général était un des officiers les plus en vue de l'aviation militaire italienne.

Un cyclone en Uruguay

Un cyclone s'est abattu sur la ville de Melo, détruisant plusieurs centaines de maisons. On compte six morts et cinquante-deux blessés. Le village d'Orroyo Grande a également subi de grands dégâts. De nombreux habitants ont été blessés.

Tué dans une crevasse

Au cours d'une excursion en montagne, qu'il effectuait avec son jeune frère et un ami, au Mont Vallier, près d'Artigne, un étudiant français de 20 ans a disparu dans une crevasse de 80 mètres. Une caravane partie à sa recherche n'a pu ramener qu'un cadavre.

La cathédrale de Calcutta en feu

La cathédrale catholique de Calcutta a été samedi complètement détruite par un gigantesque incendie. Le sinistre qui avait éclaté dans un séminaire voisin se propagea rapidement, avec l'aide du vent et des nombreux arbres aux dépendances de la cathédrale, puis à la cathédrale elle-même, qui ne fut bientôt plus qu'un amas de ruines.

L'évêché, la bibliothèque et le laboratoire furent rapidement réduits en cendres. Il n'y aurait aucune victime à déplorer.

Paderewski à l'écran

Pianiste universellement connu et apprécié, ancien homme d'Etat polonais, Paderewski va pouvoir ajouter une nouvelle corde à son arc. En effet, en juin prochain, il tournera un film anglais dans les studios de Buckinghamshire. Paderewsky a 75 ans. Il y a 2 ans une importante société de T. S. F. américaine lui donna 190.000 fr. pour avoir joué du piano pendant une demi-heure devant son micro ! Que recevra-t-il donc pour tourner quelques heures ?

Limitation des droits du mari

Un employé de commerce belge voulait absolument que sa femme lui rendît compte exactement de toutes les dépenses du ménage. L'épouse s'y étant refusée, l'employé s'adressa aux tribunaux pour demander le divorce, en prétextant de ce refus. Le tribunal a repoussé sa demande. Les juges ont estimé que la femme s'occupant des soins domestiques doit pouvoir disposer en toute liberté des moyens nécessaires et que le mari peut toujours contrôler les dépenses du ménage sans blesser l'amour-propre de sa compagne. C'est pourquoi le mari ne saurait exiger de sa femme un compte détaillé des dépenses faites pour la communauté.

Mort d'une comédienne

Paris-Midi annonce la mort de Mme Madeleine Guitty ; la populaire comédienne a succombé dans la nuit de samedi à dimanche aux suites d'une intervention chirurgicale qu'elle avait subie voici deux mois. Elle était âgée de 65 ans.

Une auto dans un canal

Dimanche matin, une automobile traversant le pont de Thorey, près de Dijon, est tombée dans le canal. Sur les quatre occupants, trois se sont noyés ; seul le conducteur a pu être dégagé, mais il est sérieusement blessé.

Pédagogie municoise

Les leçons de manipulation d'armes anti-aériennes vont figurer dans les programmes scolaires à Munich. Les élèves se rendront, pendant les heures de classe, aux champs de tir hors de la ville, où des batteries anti-aériennes seront installées.

Obsèques de M. von Hoesch

Le corps de M. von Hœsch, ambassadeur d'Allemagne à Londres, sera ramené mercredi sur le continent, à bord d'un contre-torpilleur anglais. Une cérémonie sera organisée jeudi à l'église luthérienne allemande.

Les Sports

Bâle a battu Sion 4-0

Le championnat suisse chôme le dimanche de Pâques. Aussi les clubs disputent des matches amicaux ou de championnats cantonaux. A Sion, le club local n'avait pas craint de faire venir la forte équipe de ligue nationale Bâle, avec ses Jaccard, Jaeck, de Kalbermatten, Hufschmid, etc. Sion opposa à ce onze redoutable une belle défense, mais succomba finalement par 4 buts à 0.

Monthey bat Martigny 1-0. — A Monthey s'est disputé un match de championnat valaisan entre les 2 premières équipes de Monthey et Martigny. La partie s'est jouée sous la neige, ce qui n'a pas été pour élever la valeur du jeu. Monthey a été supérieur durant presque tout le match et a gagné par 1 but à 0, point acquis par Forneris, qui fut le meilleur homme sur le terrain. A noter également la belle partie fournie, du côté montheyan, par les frères Marquis, Barman et Byrde, et chez les Martignerains, du gardien Sculati et des deux défenseurs Nicollerat et de Cocatrix.

Saxon bat Aigle 3-1. — Cette partie amicale s'est disputée hier à Saxon et a vu la victoire de l'équipe locale qui a fait une forte impression. Aussi on peut lui faire confiance dans son match d'appui de dimanche prochain, contre St-Léonard. On sait également que Aigle rencontrera dimanche Chippis à Martigny.

La coupe de l'Europe centrale

Cette importante compétition de football va bientôt débuter. Voici les équipes qui prendront part à cette coupe : la Suisse et la Hongrie enverront les quatre premiers du championnat, l'Italie et l'Autriche les 2 premiers du championnat, le vainqueur de la coupe et le 3e du championnat. Voici le calendrier des matches:

Tour éliminatoire, les 7 et 14 juin 1936 : Suisse II-Hongrie IV ; Tchécoslovaquie IV-Suisse I ; Suisse IV-Italie IV ; Suisse III-Autriche IV.

1er tour, 21 et 28 juin : Autriche I-Tchécoslovaquie III ; vainqueur Italie IV-Suisse IV - Hongrie II ; Italie I - vainqueur Autriche IV-Suisse III ; Hongrie III-Tchécoslovaquie II ; vainqueur Tchécoslovaquie IV-Suisse I - Italie III ; Hongrie I-Autriche II ; Autriche III-Italie II ; Tchécoslovaquie I - vainqueur Hongrie IV-Suisse II.

Le 2me tour aura lieu les 5 et 12 juillet, le 3me tour les 6 et 13 septembre et la finale selon entente entre les deux clubs qualifiés.

Cyclisme. — *Nouvelle victoire de Speicher.*

L'épreuve importante Paris-Roubaix (262 km.) s'est courue hier par un temps défavorable. Tous les as français et belges étaient présents, ainsi que les Suisses Amberg et Egli. Ce dernier a fait bonne impression et a terminé 34e. C'est le champion de France Speicher qui passe le premier la ligne d'arrivée, battant au sprint Romain Maes et Rebry ; puis Romain Gyssels, Rossi, Wauters, Bonduel, Van de Pitte, Grysolles, Level, Archambaud, Decroix, Verlinden, Hendrickx, Danneels, S. Maes, Kaers, Bilietti, A Deloor, etc.

Critérium cycliste amateur de Monthey

Cédant aux pressantes sollicitations des milieux cyclistes ainsi qu'au vif désir des spectateurs de l'an dernier de voir se renouveler le très beau spectacle sportif offert par le 1er critérium disputé le 30 juin 1935, le Vélo-club de Monthey n'a pas craint de se charger de reprendre l'organisation de cette épreuve pour l'année courante. La date de ce 2me critérium a été fixée au dimanche 17 mai prochain. Les organisateurs ont déjà reçu l'offre de nombreuses primes de passage et de plusieurs prix.

On connaît le circuit idéal choisi en pleine ville de Monthey, qui sera à couvrir 70 fois pour atteindre la distance de 101 kilomètres. Il y aura des sprints avec primes tous les 5 tours. Bref ce sera du beau sport et il n'y a qu'à se reporter au succès très net remporté l'an dernier pour être certain que le 2me critérium de Monthey aura la faveur du public et des coureurs.

Ski. — *Rominger premier au Glacier d'Argentière.*

Dans une course de descente organisée par le Ski-club de Paris au Glacier d'Argentière, notre compatriote Rominger, champion du monde de ski, s'est classé premier en effectuant le parcours en 3 min. 45 ; 2. Becker, 4 min. 02 sec. ; 3. Uselin, Chamonix.

Monsieur et Madame Maurice SAUDAN et leurs enfants Marthe et Noélie, à Ravoire ;
Madame et Monsieur Jean MORET et leurs enfants, à Ravoire ;
ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Paul SAUDAN

leur cher fils, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé au service militaire après une courte maladie.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, mardi 14 avril, à 10 heures. Départ de l'Hôpital.

Le Commandant de l'Ecole de recrues d'infanterie I/1 à Lausanne, a le pénible devoir de faire part du décès de la recrue

SAUDAN Paul

„Cp. I. mont. V/11"

survenu le 11 avril 1936.

Ses chefs et ses camarades garderont de ce frère d'armes enlevé prématurément le meilleur souvenir.

L'enterrement aura lieu à Martigny le mardi 14 avril dans la matinée.

Lt.-Colonel Montfort.

Madame veuve François BOCHATAY *née* GIROUD, *à Charrat, et familles, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.*

Ne pouvant répondre à toutes les marques de sympathie reçues, les familles BOCHATAY-MOTTIER, *à Vernayaz, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.*

Monsieur et Madame Valentin JACQUIER-CHESEAUX *et famille, à Leytron, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper.*

Fraises
„Amazone de Beverwijk"
Une nouveauté de valeur provenant de Hollande, d'une croissance extrêmement saine. La valeur de cette sorte consiste en son énorme rendement et en sa précoce maturité à 600 m. de hauteur, elle mûrit fin mai. Nous offrons de jeunes plants à fr. 10.— les 100 pièces et fr. 3.25 les 30 pièces, avec mode de culture
Cultures de fraises Liebefeld près **Berne**, tél. 45.232

SACS de dames
MAGASIN de l'Imprimerie Nouvelle
A. MONTFORT, MARTIGNY

CE SOIR lundi
PROLONGATION
DANS LES DEUX CINÉMAS

10 mai 1936
Tout libéral-radical a noté cette date et sera
à Martigny
avec sa femme et ses enfants

Tout brille comme un miroir!

CIRPUR

est l'encaustique indispensable pour l'entretien des parquets, meubles, linoléums, planelles, mosaïques, etc.

½ Kg. 1.50

EN VENTE PARTOUT.

GROS: DROGUERIES RÉUNIES SA LAUSANNE

Dépôt: **Droguerie Jean Lugon, Martigny**

ASSURANCES

AGENT GÉNÉRAL

Importante Société Suisse d'Assurances contre les Accidents et la Responsabilité civile remettrait son Agence générale pour le Canton du Valais à personne sérieuse, énergique, active et bien introduite.

Situation assurée et d'avenir pour personne qualifiée. Seules les offres répondant aux exigences requises seront prises en considération.

Ecr. offres, références et *curriculum vitae* sous chiffre *P. 728-2 L. à Publicitas, Lausanne.*

CAISSE D'ÉPARGNE

de la Féd. des Sociétés de S. M. du Valais

Fondée en 1876 **SAXON** Réserves fr. 481.000

Dépôts

4 1/4 % ➤➤ à terme ➤➤ **4 %**

sur carnets **3 1/2 %** avec garanties spéciales exigées par l'Etat.

Correspondants à Sierre, Sion, Vex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Vollèges, Vernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Vouvry.

L'heure de la Fortune va sonner

N'attendez pas qu'il soit trop tard pour commander vos billets.

17 avril 1936

Tirage irrévocable de la **LOTERIE**

PRO-SION

Lots payables en espèces : Fr. **100.000.–**, 20.000.—, 10.000.—, 5000.—, etc. — Lots de fr. 10.— et Fr. 20.— payables de suite

Bureau de la Loterie Pro-Sion : Avenue de la Gare, Sion

Envoi discret contre versement majoré de Fr. 0.45 (frais de port recommandé) au compte de chèque postal : **II c 1392** ou contre remboursement (Ajoutez 30 ct. si vous désirez recevoir la liste de tirage dès parution).

Billets en vente partout

Plus que jamais

nous recommandons à nos abonnés et lecteurs de FAIRE LEURS ACHATS

chez les négociants

qui soutiennent le „CONFÉDÉRÉ" par

leurs annonces

Pour seulement

vous achetez dans chaque magasin cet excellent produit.

Seule la

FRANCK-AROME

possède les propriétés tant appréciées de

FRANCK-AROME

grâce auxquelles votre café est **bon,** invariablement **bon!**

Bureau de Placement patenté E. Crettaz

Rue du Bourg **SIERRE** Tél. 51.428

offre nombreux personnel qualifié pour hôtels-pensions, cafés-restaurants et familles, ainsi que pour magasins, etc.

VOUS ESTIMEZ que **„LE CONFÉDÉRÉ" doit s'améliorer....**

VOUS VOULEZ que **„LE CONFÉDÉRÉ"** accroisse son influence

C'EST BIEN, MAIS

communiquez-nous tous les faits qui viennent à votre connaissance et trouvez-nous des nouveaux abonnés ! !

1 fr. de prime par nouvel abonné

VIENT DE PARAITRE :

Annuaire Officiel et Indicateur du Commerce 1935-36

EN VENTE AU

Magasin de l'Imprimerie Nouvelle Martigny A MONTFORT, tél. 61.119

SOLEIL ! PLUIE !

Si vous faites de la

Publicité

vous vendrez !

Votre service de publicité

Orell Füssli-Annonces

MARTIGNY

Av. Gare - Tél. 61.252

On cherche pour le 1er mai, dans petit ménage, **JEUNE FILLE honnête.** Offres avec photo et salaire à Leserowitz, Eulerstrasse 8, Bâle.

A vendre au plus offrant le

Chalet Rapaz à Ravoire

Louis Rapaz, Rest. Gare, Bex. Tél. 50.95

Exigez partout „Le Confédéré"

«LE CONFEDERE», FEUILLETON No 12

Diane et l'Amour

ROMAN DE CONCORDIA MERREL

— N'oubliez pas, monsieur Landor, que si vous avez quelque chose à me demander, vous me trouverez toujours à votre disposition.

— Merci. Plus tard, peut-être.

— J'aurais préféré que ce fût tout de suite, riposta l'excellent homme.

— Dès maintenant, je vais recevoir ma récompense : la « danse du souper ». N'êtes-vous pas au courant ?

— La... quoi ?

— Mlle Fawcett ne s'est-elle pas engagée, la nuit dernière, à réserver la « danse du souper » pour celui qui découvrirait sa cachette ? Or, c'est moi qui ai trouvé votre fille !

Pris au dépourvu, M. Fawcett se contenta de balbutier :

— Effectivement, c'est vous qui l'avez trouvée, mais...

A ce moment, Diane, déjà sur la route, appela son père. Le cheval de celui-ci, habitué à la voix de la jeune fille, se mit de lui-même au pas pour rejoindre son compagnon, mettant ainsi fin aux hésitations de M. Fawcett.

A partir de neuf heures, le même soir, une grande activité régnait au château : les portes claquaient, les femmes de chambre, affairées, allaient et venaient ; de joyeux rires faisaient écho à d'autres ; les hauts talons martelaient les planchers. Tout était à la joie.

———

Tous droits de rebroduction réservés.

Diane, somptueusement vêtue, figurait une princesse de conte de fée ; elle était le point de mire de toute l'assemblée et particulièrement de ses trois soupirants en titre.

D'Arcy Neville resplendissait sous sa casaque de jockey en satin de deux couleurs ; Warrington Field avait revêtu un travestissement des plus extravagants et lord Peregrine apparaissait dans un magnifique habit de cour du temps de la reine Elisabeth.

Diane avait promis à ce dernier de lui donner une réponse le soir même. Il attendait.

Quant à la jeune fille, sa résolution était prise depuis une semaine. Après sa conversation avec sa sœur Henriette, elle avait décidé en elle-même d'épouser lord Peregrine ; celui-ci représentait le type de l'homme bien élevé, appartenant au même monde qu'elle : fort riche aussi, ce qui permettrait à Diane de continuer à mener la vie large et facile à laquelle elle était accoutumée.

Inconsciemment égoïste, Diane avait supporté avec philosophie la période d'attente ; par contre, lord Peregrine souffrait de cette incertitude et, ce soir-là, il dissimulait avec peine sa nervosité.

Quand Diane apparut, les regards des deux jeunes gens se croisèrent. Celui de Perry était chargé de tant d'adoration et de tendresse que Diane s'avança vers lui et, sans hésiter, dit à haute voix, de façon à être entendu de tout le monde :

— La « danse du souper » vous appartient, Perry.

Et, presque dans un murmure, elle ajouta :

— Rendez-vous dans la grande allée, au pied du perron.

Soudain, pour Perry, les craintes se muèrent en espérances. Il chercha à saisir la main de Diane, mais celle-ci se sauva en riant. Elle prit le bras de son frère et dansa avec lui.

Appuyé au chambranle de la porte du grand salon, lord Peregrine, transporté de joie, suivait des yeux la radieuse vision de Diane Fawcett. De toute l'assemblée, son regard ne voyait qu'elle.

Une légère pression sur l'épaule interrompit le rêve de Perry et le ramena sur terre : c'était Henriette, en costume de quakeresse ; toutefois, le travestissement n'avait de puritain que la coupe : l'étoffe de laine étant remplacée par un souple satin gris tourterelle, garni de blanc.

— Pourquoi ne dansez-vous pas, Henriette ? demanda lord Peregrine.

Puis il pensa :

« Diane a raison, Henriette n'est pas jolie, mais il y a en elle quelque chose d'attirant ; sa physionomie possède un grand charme et son regard laisse deviner la bonté de son cœur. »

— Rassurez-vous, Perry ! Mon carnet de bal est rempli d'avance, ce soir, car tous les jeunes gens qui sont nos hôtes considéreront comme un devoir de faire danser la fille de la maison.

Le rire d'Henriette s'égrena en notes légères.

Lord Peregrine s'nclina en souriant et lui présenta son bras :

— Quel agréable devoir !

— Comme bouche-trou, alors, en attendant Diane ?

— Taisez-vous, méchante !

— N'attendez-vous pas Diane ?

— Ah ! Henriette, je l'attends depuis toujours.

Au même moment, Diane passa près d'eux, en leur adressant un gentil petit signe de la main.

Après avoir dansé, lord Peregrine et Henriette firent le tour des jardins. Puis, Perry accompagna sa danseuse au buffet où elle fut rapidement entourée.

VIII.

La grande avenue qui, de la grille principale, menait au château était bordée de deux rangs de lanternes vénitiennes. Des couples s'y promenaient ; d'autres s'appuyaient sur la balustrade de pierre qui entourait la terrasse.

Tout le monde paraissait dans l'expectative. On savait, en effet, que Diane réservait une surprise à ses invités.

Lord Peregrine se tenait, comme en faction, au pied des marches du perron. Son heure était venue, enfin !

Une sonnerie de trompettes fit sursauter l'assemblée. Peu après, à l'extrémité de l'avenue, un cortège apparut.

Etendue sur un palanquin que portaient quatre valets de pied, soutenue par des coussins de soie, Diane, vêtue d'une robe constellée de bijoux, incarnait une princesse de légende.

Deux hérauts d'armes précédaient le palanquin pour lui ouvrir un chemin.

Les invités poussèrent des cris d'admiration sur le passage de Diane qui lançait des roses alternativement à droite et à gauche. Chacun se précipitait pour les ramasser, provoquant une confusion indescriptible ; bien vite, les valets durent céder la place aux jeunes invités qui revendiquaient l'honneur de porter sur leurs épaules la reine du jour.

Le cortège arriva ainsi au bas des marches conduisant à la terrasse. Diane frappa alors dans ses mains pour obtenir le silence.

— Maman et papa, je viens vous demander votre bénédiction pour mon anniversaire, dit la jeune fille en tendant les bras dans un geste de doux abandon vers ses parents.

— Enfant bien-aimée, nous te donnons avec bonheur notre double bénédiction. Puisse ce jour t'apporter tout ce que tu peux désirer.

Diane distribua autour d'elle les roses qui lui restaient. Puis elle ordonna :

— Et maintenant, que chacun choisisse sa danseuse : la musique va reprendre; amusez-vous, telle est ma volonté ! Perry ?

Lord Peregrine s'avança aussitôt.

— Aidez-moi à descendre, Perry, voulez-vous, dit-elle, en fixant sur le jeune homme ses yeux bleus qui brillaient d'un éclat anormal.

Perry se préparait à s'emparer de la main tendue vers lui.

Soudain, de l'ombre, surgit la haute stature de James Landor. Il s'arrêta devant le palanquin et, regardant Diane bien en face, dit du ton le plus naturel :

— Je viens réclamer la « danse du souper » !

(à suivre)